

Lorsque vous emballez vos produits, tenez compte de leur destination finale et de l'infrastructure des transports tant au cours du transport que sur les marchés cibles. Il arrive souvent que les produits expédiés outre-mer soient soumis à des chocs en raison de la mauvaise condition des routes et des fréquents chargements et déchargements du transport maritime aux voies ferroviaires et aux routes.

Assurez-vous d'avoir bien étiqueté vos produits. Le marquage sur les contenants doit indiquer qui est l'acheteur, le port d'entrée, le poids brut et le poids net, le pays d'origine et toute mise en garde. Il faut aussi inclure un bordereau d'expédition indiquant le contenu de chaque conteneur; tout marquage doit concorder avec le connaissement (ou autre document d'expédition).

Tenez compte des éléments suivants lors du choix d'emballage :

- Des conditions météorologiques défavorables et des températures extrêmes peuvent se produire en transit. Certains types de produits peuvent nécessiter une régulation de la température ou d'autres mesures de protection en cours de transit, de manutention ou d'entreposage.
- Le type de transporteur servant à la livraison des produits peut déterminer le genre d'emballage à utiliser. Par exemple, si les produits sont transportés par navire, vous devez savoir s'ils seront placés en cale ou sur le pont.
- Aux installations portuaires et de manutention, ainsi qu'en transit, il est possible que le fret soit soumis à des chocs et il devrait donc être emballé avec encore plus de soins.
- Un emballage adéquat peut réduire le risque de vol lors du transit.

Les restrictions liées à l'étiquetage, l'emballage ou la publicité devraient être prises sérieusement. Par exemple, il est possible que votre produit ne soit pas dédouané si les étiquettes ne sont pas conformes aux exigences locales, telles que la langue officielle du pays, le poids du produit, la teneur en fibres, les ingrédients, les normes électriques ou autres normes techniques.

Le marquage distingue vos produits de ceux des autres expéditeurs. Le marquage affiché sur le conteneur d'expédition doit être conforme à celui qui paraît sur la facture commerciale ou le connaissement et peut inclure certains ou tous les éléments suivants :

- le nom de l'acheteur ou quelque autre forme d'identification convenue
- le point ou le port d'entrée dans le pays importateur
- le poids brut et le poids net du produit en kilogrammes et en livres
- le nom du pays d'origine, p. ex. « Fabriqué au Canada »
- le nombre de paquets
- les avertissements/avis appropriés
- un bordereau d'expédition, plus une copie dans chaque conteneur, détaillant le contenu.

Documentation d'exportation

La documentation d'exportation identifie les produits et les conditions de vente, fournit le titre de propriété des marchandises et la preuve de garantie, et certifie que les produits ont une qualité ou sont conformes à une norme particulière.

Plusieurs documents sont nécessaires pour l'expédition maritime; ils se classent normalement dans deux catégories.